

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 417

présenté par

M. Gouffier-Cha, Mme Rixain, Mme Lazaar, Mme Muschotti, Mme Gayte, M. Le Bohec,
Mme Trastour-Isnart, Mme Lebon, Mme Santiago, Mme Rauch et Mme Battistel

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Au début de la première phrase de l'alinéa 51, ajouter les mots :

« Composante de sa politique extérieure féministe, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est issu des travaux de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Le rapport annexé consacre la notion de « diplomatie féministe », ce qui constitue une avancée majeure. Il convient toutefois de rappeler que la politique extérieure féministe va au-delà de la seule diplomatie et doit impliquer l'ensemble des composantes de la politique extérieure (en matière de défense, de relations commerciales, financières, etc.), ce que cet amendement vise à préciser.